

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État  
le 7 mai 2018

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 2, 3 et 4 mai 2018**

**2018 DU 115** Réaménagement du quartier des Halles (1er) - Communication au Conseil de Paris du rapport d'activité de la commission de règlement amiable des Halles.

**Mme Olivia POLSKI, rapporteure**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu la délibération 2010 SG 63, en date des 29 et 30 mars 2010, instituant une commission de règlement amiable pour l'indemnisation des entreprises situées dans le périmètre de l'opération d'aménagement du quartier des Halles (1<sup>er</sup>) ;

Vu l'article 7 de la délibération précitée prescrivant la présentation au Conseil de Paris d'un rapport annuel de fonctionnement de la commission de règlement amiable ;

Vu la délibération 2013 SG 30, en date des 29 et 30 mars 2013, par laquelle le Conseil de Paris a pris acte du premier rapport d'activité de la commission de règlement amiable des Halles pour la période antérieure au 31 décembre 2012 ;

Vu la délibération 2014 SG 1090, en date des 15, 16 et 17 décembre 2014, par laquelle le Conseil de Paris a pris acte du second rapport d'activité de la commission de règlement amiable des Halles pour la période antérieure au 30 mars 2014 ;

Vu la délibération 2015 SG 86, en date des 14, 15 et 16 décembre 2015, par laquelle le Conseil de Paris a pris acte du troisième rapport d'activité de la commission de règlement amiable des Halles pour la période antérieure au 30 juin 2015 ;

Vu la délibération 2016 SG 28, en date des 26, 27 et 28 décembre 2016, par laquelle le Conseil de Paris a

pris acte du quatrième rapport d'activité de la commission de règlement amiable des Halles pour la période antérieure au 30 juin 2016 ;

Vu le rapport de règlement amiable des Halles, adopté le 20 février 2018 ;

Vu le projet de délibération, en date du 17 avril 2018, par lequel Madame la Maire de Paris lui demande de prendre acte du rapport annuel d'activité de la commission de règlement amiable des Halles ;

Vu la saisine du Conseil du 1<sup>er</sup> arrondissement, en date du 9 avril 2018 ;

Sur le rapport présenté par Mme Olivia POLSKI, au nom de la 1<sup>ère</sup> Commission,

Délibère :

Le Conseil de Paris prend acte du rapport d'activité de la commission de règlement amiable des Halles.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**